

# Gironde

## INCENDIES EN GIRONDE

# « Un surcoût autour de 15 millions d'euros pour le Sdis »

Le président du Sdis 33, Jean-Luc Gleyze, demande une nouvelle fois à la préfète d'organiser des états généraux sur le massif des Landes de Gascogne

Recueilli par **Arnaud Dejeans**  
a.dejeans@sudouest.fr

Un été au feu pour Jean-Luc Gleyze. Le président du Conseil départemental de la Gironde et du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 33) vient de signer une longue tribune pour la Fondation Jean-Jaurès. Il y dresse le bilan des grands incendies de l'été. L'élu des Landes de Gascogne partage autant de recommandations que de questionnements. L'actualité est encore chaude pour le Capsylvain : conseil d'administration extraordinaire du Sdis hier, congrès national des sapeurs-pompiers à Nancy (d'aujourd'hui à samedi) et assises des Départements de France à Agen (12 au 14 octobre). Ce dernier rendez-vous sera l'occasion pour le président de présenter les conclusions de la mission flash sur les feux 2022.

**Fin juillet, vous avez demandé à la préfète qu'elle organise des États généraux sur le massif des Landes de Gascogne. Avez-vous reçu une réponse ?**

Pas encore. Les présidents des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Gironde - Xavier Fortinon, Sophie Borderie et moi-même - ont envoyé un nouveau courrier à Fabienne Buccio pour réitérer cette demande.

**Quel est le coût des grands incendies de l'été pour le Sdis 33 ?**

Environ 12 à 15 millions d'euros (presque 10 % du budget annuel, NDLR). Ces chiffres ne prennent pas en compte les feux de Saumos et d'Arès. Le Sdis va devoir trouver ces millions d'euros quelque part. J'ai déjà sollicité

Bordeaux Métropole et la Cobas (Communauté d'agglomération bassin d'Arcachon Sud). Je vais aussi discuter avec les Communautés de communes touchées, en sachant que leur marge de manœuvre financière est très faible. Les collectivités auront besoin d'un fonds spécifique de l'État pour réparer ses infrastructures. Sans aide, des petites communes seront en danger.

**Dans votre texte publié sur le site de la Fondation Jaurès, vous avancez plusieurs pistes pour limiter le risque incendie comme la recomposition foncière de la forêt et les zones tampons préventives autour des maisons...**

Des unités foncières plus vastes permettraient une gestion forestière plus aisée et un contrôle facilité concernant d'éventuelles obligations d'entretien. Depuis quelques décennies, la forêt s'est rapprochée des maisons, ou l'inverse. Les alentours des habitations ne sont pas souvent débroussaillés, d'autant que cette obligation revient au propriétaire du logement et non à celui de la parcelle boisée. Je pose la question : faut-il obliger à l'entretien des parcelles, quitte à en confier la responsabilité aux propriétaires des bois ? Mettre en place de nouvelles règles est une chose, il faut aussi avoir les moyens de les faire appliquer.

**La logique de sylviculture intensive augmente-t-elle le risque incendie ?**

Cette tendance productiviste n'est pas bonne. Rémanents et souches sont enlevés lors des coupes, et les feuillus, dont les chênes, sont de plus en plus sa-



Le président du Sdis 33, Jean-Luc Gleyze (à droite), et le contrôleur général Marc Vermeulen, à Hostens, en août, pendant l'incendie de Landiras 2. ARCHIVES JÉRÔME JAMET

criifiés. La culture forestière se perd. Parfois, ces propriétés sont vendues à des compagnies d'assurances ou à des groupes bancaires. La question des essences à replanter sera posée alors même que la géologie locale limite les possibilités de choix. Cette approche devra aussi prendre en compte les contraintes économiques de la filière. Il faut trouver le bon équilibre.

**Le pin maritime a été planté au XIX<sup>e</sup> pour assécher les marais. Le climat est en train de changer. Peut-on imaginer une nouvelle forêt qui répondrait aux enjeux actuels ?**

La question a été soulevée lors de la dernière réunion du parc naturel régional des Landes de Gascogne. Nous avons besoin

d'être accompagnés par des scientifiques pour y répondre.

**Les promoteurs de parcs photovoltaïques contactent les mairies et les sylviculteurs sinistrés depuis quelques semaines. Faut-il multiplier les fermes solaires sur les parcelles brûlées ?**

Les pompiers semblent considérer ces parcs comme des zones d'appui potentielles contre le feu, au même titre que les champs de maïs. Cela reste à prouver. Je pose une question peut-être naïve : pourquoi ne pas installer des parcs photovoltaïques en longueur sur le sable blanc des pare-feux, surtout si ces derniers doivent être élargis ? Cela éviterait de déboiser inutilement des hectares de forêt. Déboiser 1 000 hectares à Sau-

cats (pour le projet Horizeo, NDLR) a encore moins de sens aujourd'hui.

**Vous réclamez des moyens aériens postés en Aquitaine. Avez-vous d'autres pistes ?**

La transmission des techniques de lutte contre le feu est primordiale. Pourquoi ne pas imaginer une école du feu, par exemple au centre de formation de Salles, avec des travaux pratiques en réel sur le camp militaire du Poteau à Captieux ? Nous avons besoin de mutualiser nos moyens avec ceux du Sdis 40 et 47 sur le massif. Par exemple, louer du matériel aérien en période de risque incendie. Mais, là encore, il faudra poser la question des moyens.